NUMÉRO 80 JUIN 2011

# LEMANIQUES

REVUE DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LÉMAN



## La plage des Eaux-Vives, typiquement « développement durable »



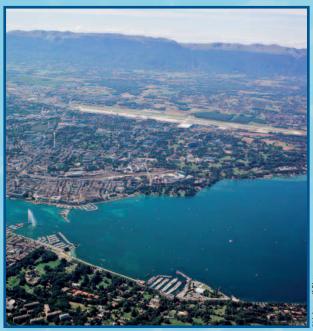
#### Vamos a la playa!

Conséquence prévisible de la santé (presque) recouvrée du Léman, le lac s'offre à nous. Eaux claires, risques sanitaires réduits, pourquoi dès lors conserver cette barrière hostile de murs et rochers acérés qui nous prive des doux clapotis venant se fondre sur la grève originelle, incitant à la baignade et au farniente. Dont acte! Retour à la case départ, on casse tout et le génie humain remodèle – à sa manière – ce que la Nature offrit pendant des millénaires. Certes, il n'est pas aussi doué qu'elle mais ses efforts sont louables et la copie plutôt bien esquissée.

Donc l'ASL adopte! ... Même si elle met quelques bémols à certains aspects du projet.

Pourquoi une association censée défendre les intérêts du lac ne s'oppose-t-elle pas à cette quasi expropriation du domaine sacré? Eh bien, globalement parce que l'initiative lui paraît exemplaire en termes de développement durable, autre notion que chérit et promeut l'ASL. Ce qui suit justifie cette position.

Raphaëlle Juge



La Rade avant...



...et après





Photomontage du projet d'agrandissement du Port de la Nautique, d'aménagement du Port public et de réalisation du Parc-Plage des Eaux-Vives

#### Le projet en bref

Il faut en fait considérer cinq projets interdépendants:

- l'agrandissement du port de la Société Nautique de Genève (SNG)
- l'extension de Genève-Plage (3000 m²)
- l'aménagement du nouveau Port Public (Port Noir)
- le Parc-Plage des Eaux-Vives (4.3 ha)
- le réaménagement du Port marchand des Faux-Vives

L'extension du Port de la SNG constitue la colonne vertébrale du projet global. Sa digue nord-est permet de prolonger légèrement le terrain de Genève-Plage. Celle du Port-Noir donne appui au remblai censé accueillir le parc et la plage. Les installations portuaires dans leur ensemble leur assurent de surcroît un rempart contre la bise. La partie aval des installations constitue le nouveau port public qui accueillera les diverses infrastructures et bateaux occupant actuellement le Port marchand des Eaux-Vives. Ce dernier serait réaménagé en zone de promenade et de loisirs dont le projet précis doit encore être élaboré.

Le remblai permettant de réaliser le parc utilisera des matériaux issus des chantiers du futur CEVA. Le financement du projet de l'Etat (Parc-Plage et Port-Noir) a été voté à l'unanimité le 4 décembre 2009 par le Grand Conseil et les dépôts des autorisations de construire par l'Etat d'une part et par la SNG d'autre part pour l'extension du port de la Nautique ont suivi de près et ont été accordés le 24 novembre 2010. Deux oppositions (une troisième a été retirée) déposées en décembre 2010 bloquent actuellement la procédure et l'ouverture du chantier.

### Dépôt de recours et prises de position argumentées

Le WWF s'oppose aux projets de Parc-Plage des Eaux-Vives et d'agrandissement du port de la Nautique pour des raisons essentiellement écologiques : le remblayage, qui contrevient à la législation fédérale en la matière, détruira une partie de la zone littorale, qui abrite des herbiers de plantes aquatiques et l'habitat de la faune benthique associée et qui sert aussi de lieu de nourrissage et de reproduction de plusieurs espèces de poissons ; le continuum écologique entre le site Ramsar du Rhône et la réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale essentielle pour l'hivernage (OROEM) risque en outre d'être perturbé.

Le WWF craint aussi que l'octroi d'une dérogation à la loi risque de faire jurisprudence et ne provoque le dépôt d'une avalanche d'autres projets du même type sur les lacs suisses. Ces arguments sont bien entendu recevables, d'autres prêtent à discussion, comme par exemple l'affirmation d'une baisse de production piscicole ou d'une altération de la biodiversité.

L'Association des intérêts des Eaux-Vives recourt également contre l'ensemble du projet pour des raisons similaires auxquelles s'ajoutent de nombreux considérants d'ordre paysager ou fonctionnel ou encore liés au trafic et au parcage des véhicules, au surdimensionnement du port, etc. Il est clair que certaines d'entre elles méritent d'être discutées. Patrimoine suisse Genève (PsGe), quant à lui, ne pose pas de recours mais émet des réserves longuement exprimées dans un jargon très professionnel que je prends le risque de résumer comme suit :

l'emprise de l'agrandissement prévu du port de la SNG sur le large est excessive et risque de fermer partiellement l'horizon, privant ainsi la Rade de sa perspective lacustre élargie. Cet impact paysager semble effectivement loin d'être négligeable et une simulation de la vue dont on bénéficierait, par exemple depuis la jetée du Jet d'eau, contribuerait à évaluer cet impact.

Les autres arguments finement développés par Patrimoine suisse Genève sont d'ordre historique et morphologique, liés à l'évolution des aménagements des lieux et au respect de la «scénographie urbaine «naturelle», lovée dans le paysage». PsGe estime que le projet devrait être intégré dans une planification globale et à long terme de l'ensemble de la Rade et du Petit lac, des Eaux-Vives/Pâquis au Vengeron/Pointe à la Bise qui permettrait de dégager une image directrice. L'argumentaire est de poids et sa prise en compte souhaitable.

#### Néanmoins...

... l'ASL ne suit pas ces respectables associations dans leurs prises de position. Elle estime que, dans ce cas précis, l'argumentaire écologique ne fait pas le poids face aux avantages sociaux, voire économiques dans la balance des intérêts en termes de développement durable.

L'impact écologique sera probablement assez discret. Pas nul, d'accord, puisque l'on supprime un «morceau» d'écosystème littoral et que la loi, par principe et à juste titre, l'interdit. Mais quel écosystème? Dans quel état? Et combien?

On s'apprête à sacrifier environ 4.3 ha de beine littorale, ce qui représente 0.15% de la surface lacustre genevoise. La perte d'espace et de bio-

masse potentielle qui y est produite est donc incontestablement négligeable. La beine littorale de la Rade est occupée par une flore et une faune banale et sans grand intérêt en termes de biodiversité d'après les études effectuées ces dernières années (2008, 2009) en relation avec la planification du faucardage ou pour évaluer l'impact du projet (enquête préliminaire).

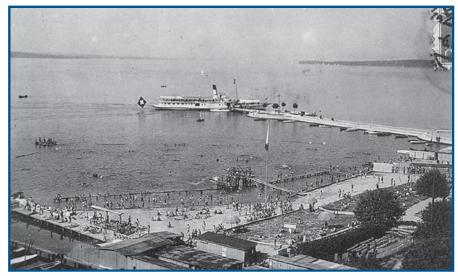
#### Les recherches sur la biodiversité de la Rade de Genève se poursuivent

Le Service de renaturation des cours d'eau de l'Etat de Genève a mandaté cette année le Laboratoire d'Ecologie et de Biologie Aquatique de l'Université de Genève pour préciser les pertes potentielles qualitatives et quantitatives de flore, de surface d'herbiers et de faune benthique dans la Rade de Genève, particulièrement au niveau de l'emplacement de la future plage et en aval de la jetée du Jet d'eau au niveau du Port marchand. Les résultats permettront de corriger le tir ou de prendre les mesures adéquates au cas où des secteurs de zone littorale se révélaient plus précieux que supposé en termes d'habitat ou de biodiversité.

#### Nature gagnante

L'ASL note avec satisfaction que la perte indéniable de milieux naturels aquatiques serait compensée par des aménagements en aval de la jetée du Jet d'eau favorisant la colonisation des fonds par la flore et la faune benthique, par la réalisation d'une écloserie pour «booster» la faune piscicole et surtout par la revitalisation d'une roselière et de milieux riverains et littoraux associés sur 9 ha de rives à Chens-sur-Léman. En outre, les 500 m de rives artificielles entre Baby-plage et la Nautique gagneront en qualité puisqu'une grève graveleuse remplacera murs et enrochements. Plusieurs espèces d'oiseaux

seront ravies d'y remplacer les baigneurs en



La Plage des Eaux-Vives vers 1925

période hivernale, d'autant que, prolongée sous l'eau elle leur fournit, ainsi qu'aux poissons, un garde-manger qui a toutes les chances d'être bien garni de macro-invertébrés.

Les aménagements portuaires sont conçus de manière à assurer la circulation de l'eau et éviter ainsi des zones de stagnation préjudiciables au métabolisme des eaux et aux conditions de vie de la flore et de la faune.

Enfin, le projet offre l'opportunité de sauver les vestiges d'un village préhistorique, sauvetage réclamé depuis longtemps par les archéologues qui voient disparaître petit à petit par érosion les précieux palafittes, témoins riches en indices d'habitus vieux de 3000 ans (site du Plonjon au large du Quai Gustave-Ador).

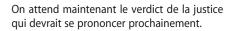
#### Foin de dogmatisme inébranlable

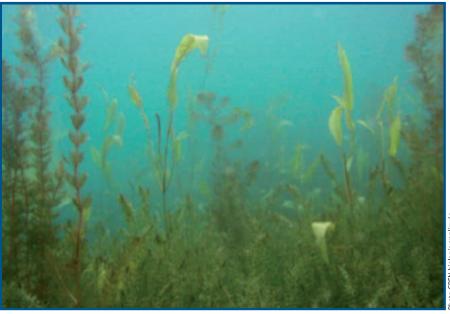
Ces raisons ont convaincu l'ASL de montrer de la souplesse vis-à-vis de principes qu'elle a par ailleurs toujours âprement défendus, à savoir le maintien de l'intégrité structurelle et fonctionnelle des écosystèmes littoraux lacustres dont elle connaît bien la valeur écologique et la fragilité naturelle, puisqu' ils sont soumis par proximité aux agressions venant des activités riveraines (artificialisation des rives, pollution diffuse, rejets d'eaux souillées, etc.).

Dans ce cas précis, l'ASL est toutefois d'avis que devant la modestie des enjeux écologiques, l'opportunité prime de rendre le lac plus largement accessible aux habitants dont on voit bien dès le printemps à quel point ils sont attirés par les rivages ensoleillés et les eaux devenues hospitalières après tant d'années d'insalubrité. De plus, la situation de ce site aux portes de la ville devrait permettre de favoriser la mobilité douce et l'usage des transports publics puisque, grand luxe, les citadins pourront se rendre dans leur espace de détente et de loisirs préféré sans prendre le volant.

#### Bémols sur le paysage et la «stérilisation» du Port marchand

L'ASL est donc favorable au projet mais non sans certaines craintes que leurs auteurs et promoteurs n'ont pas réellement pris la peine de dissiper par des démonstrations convaincantes. Celles-ci concernent les conséquences paysagères du projet. A l'instar de Patrimoine suisse Genève, l'ASL se demande de quelle vue l'on jouira depuis la jetée du Jet d'Eau ou le Jardin Anglais. L'avancée spectaculaire du Port de la Nautique au milieu de la Rade ne risque-telle pas d'étriquer l'échappée vers le large? En outre, la disparition des activités au Port marchand ne va-t-elle pas nuire à l'atmosphère vivante qui règne dans le «chenis» actuel? Faut-il vraiment faire table rase? Plusieurs projets vont être déposés et l'ASL leur portera une attention soutenue car certes, cabanes, batellerie et chantier naval bouchent la vue sur le lac mais sans les navigateurs qui animent le quai en peignant la coque de leur bateau et les pêcheurs en étalant leurs filet, quelle ambiance?





Herbier subaquatique dans la Rade de Genève

Raphaëlle Juge

#### Nouvelles de l'ASL

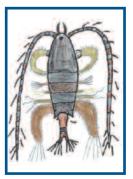
#### Assemblée générale de l'ASL à Genève, le lundi 23 mai 2011

Nous remercions la Société Nautique de Genève, d'avoir gracieusement accueilli les membres de l'ASL dans leur très agréable salle de conférence. Nous avons ainsi pu assister dans d'excellentes conditions à une allocution de bienvenue prononcée par M. Alec Tournier, Secrétaire général de la Société Nautique de Genève suivie d'une présentation très appréciée du projet de la Plage publique des Eaux-Vives effectuée par M. Alexandre Wisard, Directeur du service de la renaturation des cours d'eau (Etat de Genève). Notre président Jean-Bernard Lachavanne et notre vice-président Alain Gagnaire ont poursuivi avec le rapport d'activité de l'ASL comprenant notamment l'approbation des quelques modifications de nos statuts demandées par l'administration fiscale. La soirée s'est terminée par un succulent repas préparé par l'équipe du restaurant de La Nautique. L'entrée a été agrémentée de filets de fera fumés du Léman offerts par un pêcheur professionnel genevois qui souhaite garder l'anonymat et que nous remercions vivement!



## Fête de la Nature 2011 et autres stands de l'ASL au mois de mai

Dans le cadre de la Fête de la Nature qui s'est déroulée les 21 et 22 mai dans toute la Suisse, l'ASL était présente au Zoo de la Garenne avec le Musée du Léman pour faire découvrir aux visiteurs « le monde invisible du Léman ». Un concours a été organisé à cette occasion pour valoriser le rôle du plancton, invisible à l'œil nu mais ô combien vital pour la biodiversité du lac Léman. Les trois premiers prix, offerts par notre partenaire Nature et Découvertes Suisse ont été attribués à Adam Ebener de Saubraz, Victoire Pedroni de Genève, Jeff Wuthrich de Dully. Par ailleurs, l'ASL était également présente à Versoix et à Uni-Mail pour le Festival du développement durable, ainsi qu'au Yacht-club de Genève, pour une journée d'animations à l'occasion de son 125e anniversaire.



ci-dessus le coloriage du 1<sup>er</sup> prix, lequel reçoit un «Kit du petit naturaliste»

**Ceux qui soutiennent l'ASL:** en 2010, l'ASL a pu compter sur le généreux soutien de donateurs que nous remercions chaleureusement!

Mécènes: (dès CHF 5'000.—)Don anonyme15'000.—Fondation Hans Wilsdorf50'000.—Fondation Alfred et Eugénie Baur10'000.—Colette et Jean-Christophe Egli30'000.—Services Industriels de Genève10'000.—Ville de Genève15'000.—Philippe Dutoit10'000.—

Compagnons du Lac: (entre CHF 1'000.— et 5'000.—) Marc Gilgen, Jacques-Hubert Gay, Sté Coopérative Migros-Vaud, Patrick Odier, Luc Argand, Mairie de Vandoeuvres, Municipalité de Pully, Léonard André, Cargill International SA, De Rham SA, Georges et Françoise Dubouchet, Pierre-Yves Firmenich, Fondation Pierre Demaurex, Maxime et Heidi Giot, Merck Serono SA, Yarom Ophir, Patek Philippe SA, Bernard Wietlisbach - Amis du Lac (entre CHF 500.— et 1'000.—) Ernesto Bertarelli, Mario Brero, Faïka Croisier, Jean-Pierre Cuoni, Bruno de Kalbermatten, William De Rham, Patrick Fenal, Philippe Gudin, Luc Hoffmann, Jacques Lonchamp, Jean-Louis Moret, Anne et Gilles Petitpierre, Didier Terrier, CF & C Finance Suisse SA, Firmenich SA, Generali Assurances, Municipalités de Bernex, Corsier, Allaman, Crans-près-Céligny, Tannay et Villeneuve. De nombreuses personnes ont également soutenu l'ASL par un don de CHF 200.—. MERCI À TOUS NOS DONATEURS!

IMPRESSUM - LÉMANIQUES Journal trimestriel de l'Association pour la sauvegarde du Lénnan (ASJ. - Responsable de la Rédaction: Raphaelle Juge, Fd:.41 (0))22 7990 482 de Lénnair. Raphaelle Juge@unige.ch - Secrétariat général: Amanda Melis - Rue des Cordiers 2 - CH-1207 Genève - Tel. 41 (0)22 736 86 20 - Fax 41 (0)22 736 86 82 www.asleman.org - asl@asleman.org - Adhésion à l'ASL et dons: CCP 12-15316-0 Tirage: 8'600 exemplaires (papier FSC) - Impression: Imprimerie des Bergues SA, Carouge - Edité avec l'appui de la Fondation Hans Wilsdorf

#### Accueil d'un nouveau membre

#### au comité de l'ASL qui poursuit ainsi la diminution de sa moyenne d'âge!



Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Pascal Mulattieri au sein du comité de l'ASL. Pascal est biologiste et instructeur de plongée sous-marine chez Mora Mora à Genève. Autant dire que la santé du lac Léman ne le laisse pas indifférent!

## Prochain rendez-vous de l'ASL

Les Journées de l'eau organisées par SIG les 15, 16, 17 et 18 septembre au pied du Jet d'eau!

A cette occasion, des gourdes « Eau de Genève » réalisées en PET recyclé seront vendues au prix de CHF 5. dont la moitié sera versée à l'ASL pour soutenir sa mission!

Inscrivez votre ou vos enfant(s) aux activités AD'EAU et initiez-le(s) dès le 25 juin à la pêche sur le lac!

Plus d'infos sur
www.asleman.org
Inscriptions au
tél. 022 736 86 20
ou asl@asleman.org

Page réalisée par Amanda Melis

